



PROCÈS-VERBAL N°38

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 04 juillet 2025

Présent(s) : Jean Marc Denis

Patrick Alexandre

Mickael MAETZ

Excusé(s) : Mahé Djellal

Jean Claude ORTUNO

Assistant : Nicolas VOYANT

DISTRICT DES HAUTS-DE-SEINE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VILLE D AVRAY - STADE MUNICIPAL - NNI 920770101

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 19/11/2024.

La Commission accueille réception des tests insitu en date du 30/06/2025 et propose un classement de l'installation en niveau T6 SYN jusqu'au 19/11/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

FLEURY MEROGIS - STADE AUGUSTE GENTELET N°2 - NNI 912350102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 27/04/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 24/06/2025.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement confirmation en niveau E4 signée par le propriétaire le 19/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage 10/04/2019
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 373 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/06/2027.

BONDOUFLE - STADE INTERDÉPARTEMENTAL ROBERT BOBIN 1 - NNI 910860101

L'éclairage de cette installation été classé niveau E4 jusqu'au 29/06/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/06/2025.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement confirmation en niveau E4 signée par le propriétaire le 26/05/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 1305 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.73

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/07/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

YERRES - STADE PIERRE MOLLET N° 1 - NNI 916910101

L'éclairage de cette installation est classée niveau E7 jusqu'au 28/11/2025

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 26/06/2025.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E7 signée par le propriétaire le 12/05/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.19
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.45

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/07/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT SEINE ET MARNE

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MAROLLES SUR SEINE - STADE MUNICIPAL - NNI 772790101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 02/07/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle initial en E7 signée par le propriétaire le 27/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Etude d'éclairage du 12/12/2022
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 77 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.06
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.19

Au vue des résultats, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BEZONS - TERRAIN FOOT A8 - NNI 950630201

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. LACOUR, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 03/03/2025. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau A8 du 29/04/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Tests Initiaux
- Déclaration d'ouverture de chantier

La C.R.T.I.S propose un classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 04/07/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT VAL DE MARNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHOISY LE ROI - STADE JEAN BOUIN N°2 - NNI 940220102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/04/2025.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation classement du 18/06/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport CRTIS
- Test Périodique

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/07/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

MANTES LA JOLIE - Stade Jean paul David 2 - NNI 783610102

L'éclairage de cette installation est classé niveau E7 jusqu'au 20/12/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET , membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 25/04/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 signée par le propriétaire le 15/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 157 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.35
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.52

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/07/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

